



La Cheffe du Département
de la culture, des infrastructures
et des ressources humaines
(DCIRH)

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

Département fédéral de l'environnement, des
transports, de l'énergie et de la communication

par courriel V-FA@astra.admin.ch

Réf. : NG-FEr-SAN

Lausanne, le 15 novembre 2023

**Procédure de consultation : Adaptation des dispositions concernant la
reconnaissance d'organes d'expertise technique dans le domaine des véhicules
routiers – révision partielle de trois ordonnances**

Madame, Monsieur,

Le Canton de Vaud, par le Département de la culture, des infrastructures et des ressources humaines (DCIRH), vous remerce de l'associer à cette procédure de consultation et de lui permettre de faire part de ses observations dans le cadre des projets de révision cités en titre.

Après examen des documents de la consultation, je vous informe que le Canton de Vaud est favorable aux projets de modifications présentées et n'a pas de remarques particulières à formuler sur le contenu de ces modifications.

Vous trouvez en annexe le formulaire dûment complété.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Le Chef de département suppléant

Vassilis Venizelos
Conseiller d'Etat

Annexe : ment.